

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Pascal VOLPOËT, Maire.

Présents : VOLPOËT Pascal, FILLOD Damien, BON Hervé, ANGONNET Jean-Noël, BOUSSON Gilles, BOECK Stéphane, FAUVEAU Etienne, LEBRETON Pascal, MARANDET Christian et TRIBUT Lisa. BETHAZ Christophe

Absents excusés : THEVENIN Alexia, LAFOREST Didier, MARTINS Marc-Antoine et BETHAZ Christophe.

La séance est ouverte à 20h30.

Secrétaire de séance : BON Hervé.

ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement des membres de l'AFR
2. Convention de stérilisation des chats, 30 millions d'amis
3. Approbation du rapport de la cour des comptes de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura
4. Micro crèche
5. Questions diverses

1- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'AFR

Les mandats des membres du bureau de l'association foncière arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal doit désigner 4 membres dont un membre propriétaire sur la commune mais n'habitant pas la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Christophe BETHAZ
- François CASTELLA
- Marc-Antoine MARTINS
- Catherine HENRIET

2- CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

Faisant suite à l'observation d'une recrudescence de chats errants sur la commune, Il est décidé de lancer une campagne de stérilisation et puçage en convention annuelle avec l'association 30 millions d'amis qui prendra en charge 50% des frais de vétérinaires, Soit 60.00€ pour une castration et 80.00€ pour une vasectomie.

Charge à la commune de capturer les sujets et de les apporter chez un vétérinaire de son choix pour effectuer la stérilisation pour enfin relâcher l'animal dans son environnement.

3- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE NOZERROY JURA

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse du rapport de la cour des comptes de la communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura, le Conseil Municipal en prend acte.

4- MICRO CRECHE

La communauté de communes a décidé de créer 3 micro crèches sur son périmètre. Andelot en Montagne a été retenue, celle-ci se situera dans le Modern'Hôtel.

L'acquisition et l'aménagement de ce projet pour un coût global estimé à 249 543€ serait financé de la manière suivante :

- Subvention de la CAF à hauteur de 129 600€
- Reste la somme de 119 943€ qui sera financée à 50% d'une part par la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura soit la somme de 59 972 €, et d'autre part, grâce au fond de concours des communes du Sivos de l'Angillonau prorata de leur population respective, la part de financement pour notre commune s'élèverait à environ 28 000€. Ce fond de concours est adopté par le conseil.

5- QUESTIONS DIVERSES

Défense incendie

Notre système de défense incendie est constitué de poteaux incendie et de puisards. Les puisards incendie sont à remplacer par des poteaux pour se mettre aux normes incendie. Nous avons dû changer notre réducteur de pression situé au droit de la salle des pompes pour obtenir les débits heures satisfaisants sur les poteaux incendie.

Certaines zones du village ne sont pas entièrement sécurisées, le Conseil Municipal étudiera les différentes possibilités.

Le réservoir de la rue du Soudan fera l'objet d'une étude pour une réserve supplémentaire d'incendie.

Défibrillateur :

La pose est obligatoire dans la commune (coût env.2000€),
Le choix du lieu de son installation s'est porté à la place centrale vers la Mairie,
reste à choisir l'option la plus pertinente, achat ou location ?

Affouage 2022 :

Suite à l'augmentation du coût de l'énergie et à la dégradation sanitaire des frênes,
Monsieur le Maire propose une campagne d'affouage 2022-23.

Les inscriptions seront ouvertes au secrétariat de mairie jusqu'au 30 octobre 2022.

Projet aménagement du centre du village :

Monsieur le Maire proposera une réunion de concertation avec les riverains.

Communication :

Le Conseil Municipal souhaite améliorer son système d'informations. Monsieur le Maire avait proposé l'acquisition d'un panneau électronique, le projet n'a pas été retenu par le Conseil Municipal.

De nouvelles propositions de communication sont à l'étude.

Distribution /vente de brioches au profit de l'A.P.E.I. :

Elle aura lieu durant la semaine du 3 au 9 octobre et sera assurée par une équipe de bénévoles et des membres de l'équipe municipale.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Repas des anciens :

La date du 11 décembre est arrêtée au restaurant du bois gourmand à Champagnole.

Courrier de la lyre :

La lyre fait part de sa déception sur le montant de la subvention accordée en 2022.

Le Conseil Municipal pour 2022 a voté les subventions en souhaitant une somme identique à toutes les associations.

Néanmoins, le Conseil Municipal, sensible à cette question lors de l'établissement de son budget 2023, étudiera cette requête.